

Meulan le mag n°03



édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,
Toutes les communes de France
approuvent cette rentrée des classes
2014. Très peu d'entre elles ont mis
en place l'année dernière le rythme
des rythmes scolaires que toutes ont
décerné pour obligation d'appliquer.

Les difficultés sont multiples et
ont été identifiées par les réseaux
d'expériences : la fatigue des enfants
qui ne bénéficient plus d'une semaine
de repos en milieu de semaine,
l'insupportabilité des différents temps
pour les parents, la réorganisation
personnelle et professionnelle des
parents, le bouleversement du
temps pour les enseignants...

Les Villes, qui elles non plus n'ont rien
demandé mais doivent se conformer
à la loi, se heurtent également à
d'importantes obstacles. Elles proposent
les horaires alors que ceux-ci
concernent négativement du temps
d'enseignement qui ne relève pas de
leur responsabilité et devraient ainsi
des financements privilégiés, objets
de toutes les critiques en cas de
dysfonctionnement. Elles organisent des
activités sur des temps particuliers
avec des financements directs et
non parannés. Elles recrutent des
personnels d'encadrement sur des
emplois à caractère précaire compte
tenu du positionnement des activités
dans la journée, du temps de travail
très, de la faible rémunération...

C'est une compétence supplémentaire
qui n'est traitée aux collectivités
locales sans mettre à leur disposition
les moyens de l'assumer et cela même
alors qu'il s'agit de son désengagement
et le baisse de ses dotations.

Et l'histoire de l'histoire dans tout ça ?
Bonne rentrée à tous les Meulanais,
petits et grands.



Le Maire
Odile ZAMMÉ-FORSCU

L'actu

Une rentrée sous le signe des nouveaux rythmes scolaires



Le rythme des rythmes scolaires s'impose à la Ville de Meulan-en-Yvelines à
partir de la rentrée. Son application nécessite une nouvelle organisation pour
les familles, pour les enseignants et pour les communes qui doivent prendre en
charge les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) gérées par la modification
des temps d'enseignement, notamment avec le mercredi matin travaillé.

La mise en place de la semaine de quatre jours et demi à l'école a nécessité
de nombreuses réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs afin de
définir l'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Le planning
proposé est issu du large consensus de ces derniers mois et a reçu la validation
des services académiques départementaux de l'Éducation nationale.

Sport : de l'or
pour FAMM p. 5

Journées
européennes de
patrimoine p. 6

Environnement :
opération anti-log p. 7

Document(s)

[Télécharger le document](#)